

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 26 MARS 2025

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le dix-sept mars deux mille vingt-cinq par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER ; Patricia DOSSMANN ; Isabelle DUSCH ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ; Liliane PALAMAR ; Anna POLITO.

Messieurs Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Martin BEAUVAIS ; Alain MERTES ; Bruno DOYON.

Absents excusés : 4 Procurations : 2

Yves MULLER ; Philippe GASPARELLA ; Elisabeth BONNABEL ; Dahbia BOUDJEMA.

Monsieur Yves MULLER a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER
Madame Dahbia BOUDJEMA a donné procuration à Madame Yvette WITZ.

Absents non excusés : 1

Valérie BOULNOIS

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 01/2025

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S. pour l'année 2025 joint à la convocation de la présente séance ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape préalable obligatoire au vote du budget primitif ;

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) des C.C.A.S.

Ce débat a pour objectif d'assurer le vote éclairé des conseillers lors de l'approbation du budget. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé, chaque année, du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce document, ci-joint en annexe, dresse le bilan des activités de l'année 2024 et doit permettre de réajuster les axes de travail ainsi que d'actualiser les projets et les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du C.C.A.S. sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente

Marange-Silvange, le 27 mars 2025

Yves MULLER

po Virginie Farnier


Président du C.C.A.S.